



7.3 Consignes en cas d'accident de voiture

En cas d'accident, plusieurs situations peuvent se rencontrer en fonction de l'état de santé du chauffeur, de l'état des produits transportés, de l'état du véhicule et des éventuels contacts que le chauffeur peut avoir avec les produits sanguins transportés.

Numéros de téléphones utiles :

- Numéro d'urgence : 112
- Pompiers : 18 ou SAMU : 15
- Gendarmerie : 17

Règles de sécurité :

- Mettre le gilet de sécurité fluo avant de sortir du véhicule
- Mettre les feux de détresse
- Placer le triangle de pré-signalisation à distance de 30 mètres avant l'obstacle.

Marche à suivre :

- Prévenir les secours si le chauffeur est blessé.
- Prévenir le laboratoire dans tous les cas : Une décision concernant le chauffeur, son véhicule et les produits, sera prise par le biologiste.
- Prévenir les autorités de la santé publique (DDASS), s'il y a un risque sanitaire pour l'environnement ou le public. Exemple : les containers de produits biologiques sont endommagés avec du sang qui s'écoule à l'extérieur du véhicule.
- Nettoyer les produits biologiques qui s'écoulent :
 - ⇒ Porter des gants (2 paires)
 - ⇒ Isoler le colis incriminé dans un emballage étanche.
 - ⇒ Désinfecter avec un antiseptique, par exemple dérivé chloré (Dakin, Amukine ou eau de Javel à 12°CI au 1/10)
 - ⇒ Laisser agir 10 min.
 - ⇒ Absorber le liquide à l'aide de papier absorbant (Pas de serpillière ni d'éponge)
 - ⇒ Jeter le matériel souillé dans un sac étanche qui sera apporté au centre expéditeur pour suivre la voie des déchets incinérés.
- En cas de contact avec des produits biologiques sur peau lésée suivre la procédure d'AES
- Prévenir le médecin du travail, ou le médecin traitant de son choix afin de mettre en œuvre une surveillance adaptée.

Dans chaque véhicule se trouve une trousse de secours ainsi que une affichette reprenant les numéros utiles (numéro d'urgence + numéro des sites où le personnel est rattaché)